



Compléments à la fiche Elections AFE envoyée il y a quelques jours

Suite à la parution du guide des élections à l'AFE (document public produit par la DFAE le 28 mai 2014 et dont une copie vous est envoyée) veuillez noter les précisions suivantes :

Pour la déclaration de candidature :

- en plus des points mentionnés dans la fiche technique envoyée (nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession de chacun, *en indiquant les nom et prénoms souhaités pour la candidature en cas de noms ou prénoms multiples*) doit aussi figurer **l'adresse électronique de chaque candidat**
- l'ensemble (déclaration commune et mandats individuels) doit être déposé au chef-lieu de circonscription électorale AFE par le candidat tête de liste ou un représentant mandaté par lui ou, scanné et envoyé par mail ou télécopie.
- jusqu'au 6 juin 18h pour le continent américain, 7 juin 18h pour le reste du monde : ***attention le 7 est un samedi et il faut s'assurer que le consulat sera ouvert ce jour-là pour réceptionner la déclaration de candidature***

Les mandats des candidats de la liste doivent comporter :

- le nom de la liste
- l'acceptation du rang du candidat dans la liste
- la signature du candidat

La campagne électorale a lieu jusqu'à la veille du scrutin donc : du **9 au 20** juin pour l'Amérique et du **9 au 21** juin à minuit ailleurs (veille du scrutin)

Le vote par anticipation se déroule sur un seul jour, le vendredi 13 juin de 10h à 12h heures locales. Remarque : *Les postes consulaires qui n'auraient pas reçu par la poste les bulletins de vote des listes en présence, doivent cependant les mettre à la disposition des électeurs, que sont les conseillers consulaires de la circonscription consulaire : comme ils les auront reçu par courrier électronique ils pourront les imprimer pour le vote par anticipation.*

Pour voter par procuration au chef-lieu de circonscription on ne peut donner mandat qu'à une personne, conseiller consulaire ou non, **inscrite sur la même liste électorale consulaire (LEC)** : autrement dit cela limite très sérieusement la possibilité d'utiliser cette forme de vote dans les circonscriptions très étendues où se déplacer jusqu'au chef-lieu pose problème.... !

La composition du bureau de vote est la même que pour les élections des conseillers les 24 et 25 mai ; chaque liste veillera à **désigner à temps un assesseur** inscrit sur une LEC de la circonscription AFE.